

SEANCE DU 15 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, et le 15 février à 20 heures

le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX – Franck BEFORT - Christophe PION Benjamin VERNAY – Régis GUILLAUME – Anthony HENRIQUES.

Etaient absents excusés : Monsieur Cédric MICHAUD, qui a donné procuration à Monsieur Benjamin VERNAY Monsieur Noël BROSSE.

M. Régis GUILLAUME a été nommé secrétaire de séance.

Lecture des comptes rendus des 27 novembre 2017 et 22 décembre 2017 est faite. Ces comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

I – ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

M. le Maire donne connaissance des travaux projetés pour l'année 2018 :

. Voirie 2018 : un devis d'un montant de 52 881 € H.T. a été établi par l'entreprise EIFFAGE. Il servira pour faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire.

. la fourniture et la pose des plaques de rues et des numéros des habitations

. la régularisation juridique du terrain privé d'assise du chemin de chez Batte

. le raccordement du local technique communal au réseau d'eau et d'assainissement collectif

Ces trois derniers points feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité.

II – FISCALITE LOCALE :

M. le Maire rappelle les taux des 3 taxes communales, fixés en 2017, soit :

. Taxe d'Habitation : 9,92 %

. Taxe sur le Foncier Bâti : 7,69 %

. Taxe sur le Foncier Non Bâti : 25,86 %

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas modifier ces taux pour l'année 2018.

I – PERSONNEL COMMUNAL :

En 2018, 200 000 postes en contrats aidés seront ouverts. Tous les secteurs sont concernés, y compris la voirie. Pour les écoles, seuls les postes de ménage sont concernés. Les aides sont de 40 % et peuvent monter à 60 % pour les bénéficiaires du RSA. La mise en place d'un plan de formation est obligatoire.

M. le Maire a rencontré M. le Sous-Préfet de ROANNE hier.

Ecole : Un agent subira une opération le 02 mars prochain et sera absente pendant plusieurs semaines. Il est envisagé d'embaucher une personne en contrat aidé pour remplacer cet agent dans un premier temps, puis ensuite pour effectuer le ménage dans les bâtiments communaux.

V – QUESTIONS DIVERSES :

Conseil d'école : pour l'année 2018/2019, les CP devraient rester à SOUTERNON.

Il est donné connaissance du compte rendu de la visite annuelle à l'école des DDEN. Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner une suite favorable à leur demande de subvention.

Le Club de l'Amitié de GREZOLLES a loué la salle des fêtes le 9 février dernier. Il lui sera facturé seulement la location (190 €), le chauffage n'ayant pas fonctionné correctement, il ne lui sera pas facturé.

Le Sou des Ecoles organise le 18 février prochain une course nature. Le départ se fera du Château d'Aix à GREZOLLES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.